

Métiers de l'agriculture

RNCP25306 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	21056, 21040
Code(s) ROME	A1416, A1414, A1411, A1410, A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

199 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 199 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.P.S.P.A.	37940194600015	Former et organiser l'évaluation
AFGEEAP	41182875900018	Former et organiser l'évaluation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
AGUF VIVARAIS FORMATION	38881118400026	Former et organiser l'évaluation
ASS DES MAISONS FAMILIALES BALLEROY	78073249100011	Former et organiser l'évaluation
ASS ENSEIG FOR PRF AGR BLAIN DERVAL	78595022100016	Former et organiser l'évaluation
ASS ENSEIGNE PROFESSION PRIVE AGRICOL	38972793400017	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIALE FORMATION PROFES AGRICOLE	32775402400013	Former et organiser l'évaluation
ASS MAISO FAMIL CANTON LAMBESC	78273673000014	Former et organiser l'évaluation
ASS MAISON FAMILIALE ET INSTITUT, RURAL	77835631100010	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 199 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp25306-metiers-de-l-agriculture/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le secteur des productions animales, l'ouvrier assure des activités liées à la conduite d'un ou plusieurs élevages. Celles-ci concernent essentiellement l'alimentation, le suivi de la reproduction et de l'état sanitaire ainsi que les interventions qui s'y rapportent. En élevage laitier bovin, ovin et caprin, il est amené à réaliser la traite deux fois par jour. Il connaît le comportement des animaux et sait réagir en cas de nécessité. Il assure également des activités

liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail. Il est en capacité d'utiliser les différents équipements nécessaires aux travaux de culture et de récolte des céréales et fourrages.

L'employé qualifié en polyculture assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales. Il met en œuvre des pratiques et techniques culturales prenant en compte les problématiques de développement durable. Pour cela il doit procéder à l'utilisation et au réglage des différents matériels et équipements nécessaires au travail du sol, suivi des productions végétales et récolte. Il peut également intervenir dans les lieux de stockage des récoltes et dans leur transport. Dans ces deux secteurs, il est polyvalent selon la diversité des activités qui lui sont confiées et il doit s'adapter à des conditions d'exercice spécifiques de façon organisée et autonome.

Dans le secteur de l'horticulture et des productions légumières, l'ouvrier réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pleine terre ou en pots, de plantes maraîchères, fruitières, à massif, de bulbes ou de fleurs coupées et à leur conditionnement en vue de leur commercialisation.

En arboriculture, le salarié réalise l'ensemble des travaux manuels du verger tout au long du cycle de production : taille, palissage, travaux en vert, récolte. Il participe également aux travaux de plantation. Ses activités sont essentiellement liées aux travaux du végétal, il peut cependant être amené à effectuer des travaux d'entretien de l'exploitation et travailler en station de conditionnement.

Dans les domaines viticoles, l'ouvrier qualifié participe à la fois à l'implantation et à la conduite d'un vignoble. Au moment de la récolte, il vendange manuellement, peut porter des hottes de raisin et s'il a de l'expérience il peut conduire la machine à vendanger. Il participe généralement au tri et au conditionnement de la récolte. Il conduit le tracteur, assure l'entretien et les petites réparations du matériel. L'ouvrier viticole peut participer à la vinification sous la direction de l'œnologue ou maître chai ou exploitant agricole. De même, il peut soutirer le vin et participer à la mise en fûts et en bouteilles. Il utilise et entretient les équipements et matériels dans le vignoble et dans la cave. Il applique des produits de traitements de la vigne. Le tractoriste réalise quant à lui les travaux mécanisés (travail du sol, phytoprotection, rognage, récolte...).

Le tractoriste effectue en autonomie le réglage et l'entretien courant du matériel utilisé. Il peut éventuellement être amené à effectuer des travaux manuels liés à la production de l'entreprise agricole. Dans toutes les situations d'entreprise et d'emploi, le salarié agit dans le respect des règles de sécurité au travail et vis-à-vis de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3- Interagir avec son environnement social

Compétences professionnelles

CP4- Se décline suivant le secteur de production considéré

- Secteurs de la production animale : ruminants ou porcs ou aviculture ou équins
- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage
- Secteurs de la production végétale : arboriculture ou horticulture ou viticulture
- Réaliser des travaux sur les végétaux
- Secteur de la production végétale : grandes cultures
- Réaliser des travaux mécanisés des cultures

CP5- Se décline suivant le secteur de production considéré

- Secteur de la production animale : ruminants ou équins
- Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage
- Secteur de la production animale : porcs ou aviculture
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage
- Secteurs de la production végétale : arboriculture ou horticulture ou viticulture
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
- Secteur de la production végétale : grandes cultures
- Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols

CP6- Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Blocs de compétences

RNCP25306BC01 — UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

RNCP25306BC02 — UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

RNCP25306BC03 — UCG 3 : Interagir avec son environnement social

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'appropriier les normes et cadres de référence d'un collectif

RNCP25306BC04 — UCP1 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage OU Réaliser des travaux sur les végétaux OU Réaliser des travaux mécanisés des cultures

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc de compétence diffère suivant le secteur de production considéré.

- Pour le secteur de la production animale – ruminants ou équins, il se décline en :
 - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux
 - Réaliser des travaux et la surveillance liée à l'alimentation
- Pour le secteur de la production animale – porcs ou aviculture, il se décline en :
 - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux
 - Effectuer le suivi des animaux
- Pour le secteur de la production végétale – arboriculture ou horticulture ou viticulture, il se décline en :
 - Réaliser des observations et interventions sur le végétal
 - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Pour le secteur de la production végétale – grandes cultures, il se décline en :
 - Réaliser des travaux du sol et le semis
 - Réaliser des travaux de récolte

RNCP25306BC05 — UCP2 : Réaliser des travaux liés à la production d'aliments ou alimentation de l'élevage OU des travaux de suivi des cultures de l'implantation au conditionnement OU des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la

certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc de compétence diffère suivant le secteur de production considéré.

- Pour le secteur de la production animale – ruminants ou équins, il se décline en :
Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage
Mettre en œuvre le pâturage

- Pour le secteur de la production animale – porcs ou aviculture, il se décline en :
 - Alimenter les animaux
 - Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage
- Pour le secteur de la production végétale – arboriculture ou horticulture ou viticulture, il se décline en :
 - Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production
 - Effectuer des travaux de récolte, de conservation et de conditionnement
- Pour le secteur de la production végétale – grandes cultures, il se décline en :
 - Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques
 - Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures

RNCP25306BC06 — UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc de compétence vise à :

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

RNCP25306BC07 — UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc de compétence vise à :

- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'entreprise de production agricole (polyculture-élevage, productions animales[bovins, ovins, porcins, aviculture, aquaculture], grandes cultures), horticole (productions légumières, floriculture, pépinière d'ornement), arboricole ou viticole.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier / Ouvrière agricole polyvalent(e), de grandes cultures, polyculture élevage

Ouvrier / Ouvrière serriste, agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière

Ouvrier / Ouvrière agricole ou d'élevage en production porcine, caprine, ovine, avicole, cunicole, bovine, laitière

Ouvrier / Ouvrière arboricole, viticole

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 702 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	200 757
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 949 €
Selon la branche	5 857 € – 6 039 €
Prise en charge	Branches concernées

5 949 €	Valeur par défaut · 204 branches
6 039 €	CPNE de l'agriculture, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP Transformation Laitière, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des jardinerie et graineteries
5 934 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 907 €	CPNEFP des commerces de gros
5 857 €	CPNE des Vins et Spiritueux

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2342

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38855

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25306/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	161
Parcours menés à terme	157
Taux d'achèvement	98 %
Période	02/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	288
Montant total engagé	320 340 €
Coût moyen par dossier	1 112 €
Durée moyenne	92 h
Période	01/2020 – 03/2024
France compétences	80 %
Reste à charge titulaire	14 %
France Travail	6 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.